

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE		
AVIS n°2013-09		
Date : 26/03/2013	Mise en place d'un Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)	Vote : unanimité

La DEAL rappelle les objectifs et le rôle d'un CPIE. En 2012, une mission de pré-figuration a été initiée par l'UNCPIE (Union Nationale des CPIE) afin d'identifier les potentialités de mise en place d'un CPIE à Mayotte. Cette mission a permis de faire ressortir les besoins locaux partagés.

Pour faire suite, une mission d'animation et de concertation a été confiée au CBNM afin d'aboutir à la mise en place d'un dispositif d'Education à l'Environnement opérationnel.

Le CBNM présente la méthode définie en liaison avec l'UNCPIE et enrichie avec le retour d'expérience du CPIE de La Réunion. Cette animation s'appuie sur un groupe opérationnel (préparation, secrétariat, co-animation..) composé du Conseil Général et de la DEAL. Des groupes de travail seront mis en place, ainsi qu'un comité de pilotage, en vue d'une présentation finale aux financeurs et partenaires potentiels.

Les actions envisagées sur 2013 prolongent ce premier état des besoins exprimés. Le diagnostic territorial doit faire émerger les besoins locaux. Le résultat attendu est la rédaction d'un projet collaboratif partagé pour développer et renforcer les actions relatives à l'environnement mises en œuvre par les acteurs environnementaux du territoire. A terme, le projet pourra viser une labellisation CPIE.

Suite aux discussions, le CSPN estime prématuré de mettre en place une labellisation CPIE. Les associations locales sont peu structurées, elles manquent de financements et de compétences. Il est recommandé de mettre en place une plateforme collaborative et un réseau collaboratif et d'assurer son animation avant de labelliser.

Avis n°2013-09 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable pour la mise en place d'une plate-forme collaborative préfigurant à terme un CPIE à Mayotte. Il recommande d'accompagner et de mettre en réseau les structures associatives afin de mobiliser dans un premier temps les ressources disponibles. La labellisation CPIE n'est pas prioritaire et pourra se faire suite à ces prédispositions.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam